

Mise en sûreté des biens et des personnes situés en zone de menace grave

Point d'étape sur la grande opération de mise en sureté des biens et des personnes situés en zone de menace grave, à Petit-Bourg : La 1ere vague de déconstruction s'est opérée avec succès.

Huit mois après le lancement de la première vague de déconstruction des bâtis menacés par l'érosion des falaises littorales de Bel Air et de Bovis, David NEBOR, le Maire de la Ville a souhaité organisé un point d'étape avec les services de l'État représenté par M.TUBUL, Secrétaire général de la préfecture de la région Guadeloupe et l'Agence des 50 pas géométriques pour constater l'avancée du projet.

À ce stade des opérations, une trentaine de constructions a déjà été déconstruite. C'est une opération hors du commun en Guadeloupe et à l'échelle nationale qui a marqué un nouveau temps fort dans le projet global de mise en sureté des habitants mené depuis près de 10 ans avec la Ville, les habitants, les services de l'Etat et les différents partenaires. Les périmètre sont sécurisés laissant place à re-végétalisation naturelle des espaces qui permettra de ralentir le phénomène d'érosion du littoral.

Pour rappel, les zones de Belair et Bovis sont les premières à bénéficier de cette opération d'envergure de mise en sécurité des personnes et des biens menacés par le risque d'effondrement de la falaise littorale.

[Cliquez ici pour regarder la vidéo!](#)

[Cliquez ici pour lire l'article de France-Antilles Guadeloupe!](#)





A qui s'adresser ?

Mairie de Petit-Bourg



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



communication@ville-petitbourg.fr